



COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté de M. DELAFOY Jacky excusé.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MAI 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 27 mai 2025.

2/ DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. DOS SANTOS Rémy est désigné secrétaire de séance.

3/ DÉLIBÉRATION SUR LES MODALITÉS FINANCIÈRES DU RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES DU SIIS DE PUISEUX SUITE À LA DÉLIBÉRATION DU SYNDICAT (16/06/2025)

Pour rappel, lors du conseil du 1^{er} avril 2025, les élus avaient confirmé leur demande de retrait de la commune de Givraines au Syndicat Intercommunal du SIIS de Puiseaux. Le SIIS de Puiseaux a délibéré le 16 juin concernant les modalités financières qui s'élèvent à 5 281.38 € pour le retrait de la commune de Givraines, à savoir :

- De la quote-part du capital d'emprunts restant due au 31/12/2023 en fonction du nombre d'habitants 4 436.38 €
- Le paiement de 10 séances de piscines des enfants de l'école de Yèvre-la-Ville au printemps 2024 et le coût du transport pour un montant de 1 845 €.

Le conseil, après avoir entendu les arguments de M. le maire, décide de valider les modalités financières du retrait de la commune de Givraines.

4/ SUITE A DONNER AU RAPPORT DE VÉRIFICATIONS DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET ÉCLAIRAGES DE L'ÉGLISE PAR LA SOCIÉTÉ APAVE EN FÉVRIER 2025

L'entreprise APAVE a fait un diagnostic de toutes les installations électriques et d'éclairage des bâtiments de la commune. Concernant le rapport de l'église, le Maire informe le conseil que les installations de chauffage (radiants) de l'église sont non conformes à la réglementation. Considérant le peu d'utilisation des installations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de supprimer le chauffage et de ne pas investir dans de nouvelles installations.

5/ POINT SUR LE PROJET DE PLAQUE HOMMAGE À BERNADETTE DESPRES

Le Maire rappelle qu'il a reçu un mail suite à la question posée lors de la réunion publique du 25 janvier dernier concernant la création d'une plaque commémorative pour rendre hommage à Bernadette DESPRES. Le conseil a donné, lors de son conseil du 25 février, un avis favorable et a décidé de la prendre en charge financièrement.

Le projet a été travaillé en collaboration avec la famille. L'entreprise « Empreinte signalétique », qui a réalisé le lutrin devant l'église, a été sollicitée pour la création d'une plaque murale format A3 d'épaisseur 25mm en lave émaillée en vue d'être posée sur le mur de l'habitation 2 rue de Boynes. Le devis s'élève à 735 € HT (882 € TTC).

6/ DÉLIBÉRATION POUR LE REMBOURSEMENT À L'AMICALE DE GIVRAINES DE DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE COMPTE DE LA COMMUNE

Le maire informe le conseil que l'Amicale de Givraines a engagé dans l'intérêt de la commune des frais et que celle-ci n'a pas à supporter ces frais. Après avoir délibéré le conseil décide le remboursement à l'Amicale de Givraines la somme de 135 €.

QUESTION DIVERSE

• Revêtement MBCF Route de Gaubertin

La Communauté de Communes du Pithiviers va refaire une couche de MBCF (Matériau Bitumineux Coulé à Froid) sur la route de Gaubertin départ du Bourg jusqu'à la limite de la route de Gaubertin fin Août début septembre.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ Fermeture Mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé cet été du 21 juillet au 10 août inclus

❖ BROCANTE – VIDE GRENIER Amicale de GIVRAINES

L'Amicale rappelle que pour les personnes de Givraines, (et particulièrement celles du bourg) qui souhaitent réserver un emplacement sont invitées à se manifester le plus rapidement possible.

❖ INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

❖ Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

Pour pouvoir voter aux prochaines élections, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune.

Pour demander une inscription sur les listes électorales, vous devez remplir **deux conditions cumulatives**.

- **Avoir le droit de vote**, ce qui implique de :
 - posséder la **nationalité française**,
 - être **majeur** (18 ans) au plus tard la veille du scrutin ou, en cas de second tour, la veille du second tour,
 - jouir de ses **droits civils et politiques**.
- **Avoir une attache avec la commune au titre de :**
 - son domicile principal,
 - sa qualité de contribuable,
 - sa qualité de gérant de société.

Attention : l'inscription sur les listes électorales n'est pas automatique mais nécessite une démarche de votre part.

Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur les listes électorales

- ❖ sur le site : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
Vous pouvez vous inscrire par internet jusqu'au 6^{ième} mercredi avant les élections.
- ❖ aller à la mairie avec tous les justificatifs et le document de demande d'inscription sur les listes électorales à l'usage des citoyens français aussi appelé CERFA numéro 12669.
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>

❖ Comment vérifier votre inscription électorale et votre bureau de vote ?

Pour vérifier votre inscription sur les listes électorales et connaître votre bureau de vote vous pouvez consulter le site suivant.

[HTTPS://WWW.SERVICE-PUBLIC.FR/PARTICULIERS/VOSDROITS/R51788](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788)

❖ Programme du 14 juillet 2025

- 17h 30, sur le terrain devant l'entrée de la salle communale, jeux ouverts à tous (Mölkky, tir au but, jeu cérébral, tir à la corde)
- 19 heures apéritif suivi d'un barbecue (saucisses/merguez), chips, fromage, dessert, pain, eau et rosé.

RAPPEL : confirmation de présence obligatoire avant le 1^{er} juillet

Informations et alertes communales, télécharger :
[PanneauPocket](#) / [commune de Givraines](#)

